

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

SIECCAO**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

Séance du jeudi 2 juillet 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	24	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Sarcelles

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 2 juillet à 19h30, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni à la Mairie de Luzarches, sous la présidence de Monsieur SABATIER Alain, Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 25/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 26/06/2026.

Présents : M. SABATIER Alain, Président du SIECCAO, M. DUPUIS Christophe, M. VINCENT Patrick, M. SOLER Patrick, M. MANSOUX Michel, M. DUFLOS Jérémy, M. GAY Jean-Paul, M. GUEDON Eric, Mme BOCOBZA Sylvie, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, M. MARCOT Philippe, M. SARAGOSA Sylvain, M. COLLOBER Ernest, M. PIERDON Rodolphe, M. DESHAYES François, M. COSSARD Thierry, M. RIHET Jean-Louis, Mme KERNEL Florence, M. BENZA Sébastien, Mme LE JAN Muriel, M. TORDJMAN Thomas, Mme PESLERBE Sylvie, M. LEBRET Claude.

Excusés ayant donné procuration : M. FALLOT Frédéric à M. COSSARD Thierry, M. BRICHE Etienne à M. SOLER Patrick, M. ROUCHE Philippe à M. MANSOUX Michel.

Excusés : M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. BROCHARD Alain, M. MORELL Jean, M. HERBIN Olivier.

Absents : M. KUDLA Dominique, M. MAGNIER Philippe, Mme MALAQUIN Chantal.

Invités : Mme MULLER Sabine, M. SAKAYAN Marc, M. MICHEL Vincent, M. D'ALBOY Géraud

A été nommé secrétaire : M. MANSOUX Michel

D3-06-2026**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION TRAVAUX DU SIECCAO**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et L.5211-1 et L.2122-7 ;

Vu les statuts du SIECCAO approuvés par la délibération n° D3-12-2025 en date du 11 décembre 2025 et notamment leur article 7 ;

Vu le règlement intérieur du SIECCAO et notamment son article 28 ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission Travaux à la suite du renouvellement des membres des organes délibérants du SIECCAO ;

EXPOSE

Accusé de réception en préfecture
095-200092054-20260702-D3-06-2026-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

L'article 28 du règlement intérieur du SIECCAO prévoit que la Commission Travaux est composée :

- Des membres du Bureau Syndical ;
- De 4 membres au maximum élus par le Comité Syndical.

Il est donc nécessaire de procéder à l'élection des 4 membres de cette Commission élus par le Comité Syndical.

Pour cette élection :

- Il est voté à bulletin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation ;

Toutefois, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Comité Syndical peu, à l'unanimité, décider de ne pas procéder au scrutin secret ;

- Si après deux tours de scrutin uninominal, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
- En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le présent rapport a pour objet d'inviter le Comité Syndical à procéder à l'élection des quatre membres de la « *Commission Travaux* ».

Le Président du SIECCAO :

- Lance un appel à candidature aux postes de membre de la Commission Travaux du Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières-sur-Oise ;
- Déclare le scrutin ouvert et procède à l'élection des membres de la Commission Travaux au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- **DE RENONCER** au scrutin secret ;
- **DE NOMMER les membres suivants :**
 - Monsieur Patrick VINCENT membre de la Commission Travaux du SIECCAO ;
 - Monsieur Ernest COLLOBER membre de la Commission Travaux du SIECCAO ;
 - Monsieur Patrick SOLER membre de la Commission Travaux du SIECCAO.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme : le 06/07/2026

Monsieur Alain SABATIER, Président du SIECCAO



Monsieur Michel MANSOUX, Secrétaire de séance

